

Zeitschrift:	Les intérêts de nos régions : bulletin de l'Association pour la défense des intérêts jurassiens
Herausgeber:	Association pour la défense des intérêts jurassiens
Band:	57 [i.e. 58] (1987)
Heft:	3: Colloque 1987 de la commission sociale de l'ADIJ : le mariage malade du divorce?
Artikel:	L'éclatement de la famille nucléaire
Autor:	Koller, Madeleine
DOI:	https://doi.org/10.5169/seals-824474

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 14.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

L'éclatement de la famille nucléaire

par Madeleine KOLLER,
assistante sociale auprès du Tribunal des mineurs, Delémont

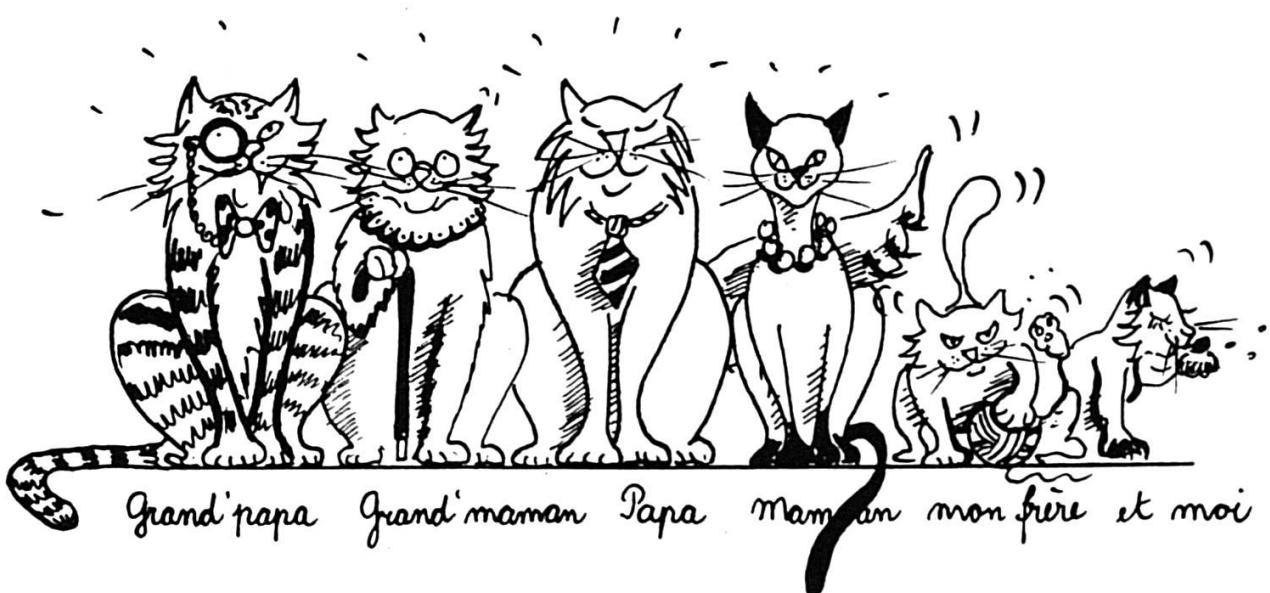


Si les relations homme/femme existent depuis la création de l'Homme, le mariage est une institution bien plus récente, qui règle et codifie les projets de vie commune du couple. L'institution-mariage a subi et subit toujours les assauts du temps et de l'histoire. Elle vit et se transforme aux rythmes propres des modifications législatives souhaitées par la majorité des citoyens, qui voient en elle l'infrastructure nécessaire pour la création d'une famille.

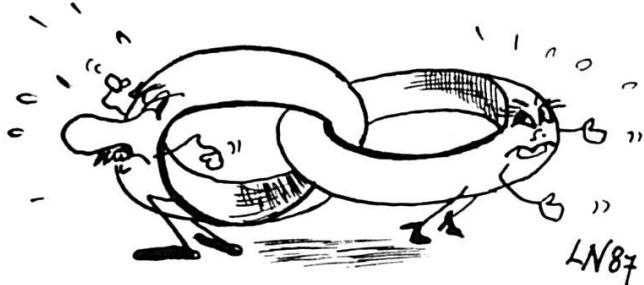
Jusqu'en 1950 environ, quand on parlait de «famille», tout le monde savait de quoi on parlait. Aujourd'hui, il est nécessaire de la définir, voire de la justifier. L'éclatement de la famille nucléaire et du mariage traditionnel s'accompagne de la recherche de nouveaux modèles d'union et de nouvelles formes de vie entre

adultes qui veulent néanmoins continuer à mettre des enfants au monde et à assumer leur éducation dans le cadre le plus approprié possible. Familles monoparentales, communautés de couples ou d'adultes, autant d'essais vers une alternative à la vie de couple et à la vie de famille.

Une évaluation sérieuse de la pluralité de ces modèles à l'intérieur de notre société reste à faire. Elle fournirait sans doute des connaissances concrètes et existentielles et serait susceptible de nous apprendre plus que nous en savons ou que nous voulons en savoir sur la famille. De véritables expériences et évaluations en la matière confirmeraient peut-être, c'est mon hypothèse, que le modèle famille /parents-enfants est encore la structure actuelle la plus adé-



quate pour donner aux adultes et aux enfants un cadre de vie intime et privé, dans un environnement communautaire ouvert, pour une durée la plus permanente possible, en vue du bien-être individuel de chacun, de l'apprentissage des relations positives avec autrui et de l'appartenance dynamique à une société.



illustrations : Hélène vonlanthen ☺

Les aléas du mariage-institution

Pour réaliser ces objectifs vitaux, il faut bien dire que le mariage-institution n'aide actuellement en rien les partenaires qui voudraient choisir une telle évolution, sans laquelle la vie conjugale ne me semble pas vivable, aujourd'hui moins qu'hier, puisqu'elle peut durer près d'un demi-siècle. Les conjoints sont bien seuls dans cette aventure quotidienne.

Le mariage-institution ratifie officiellement la « libre décision » de vie commune de l'homme et de la femme sans rien offrir, ni exiger comme bagage dans le domaine psychologique et relationnel. Les petites insatisfactions quotidiennes dont on ne sait que faire, davantage que les grands conflits, conduisent trop souvent les couples à la rupture sanctionnée par le divorce, dont le nombre actuel pourrait faire penser que ce type d'union est sur le point de mourir.

Pour le moment, le mariage est bien malade du divorce, mais il pourrait guérir si les conjoints prenaient plus conscience que l'amour est – aussi – une succession d'enchantements et de désillusions pour chaque partenaire, que les crises sont nécessaires à l'évolution des individus et du couple.

«Préparer» son divorce ?

Le divorce, c'est un jugement prononcé par un tribunal civil, c'est une rupture des liens juridiques et économiques, mais c'est bien plus un traumatisme émo-

tionnel causé par une perte brutale, donc souvent inattendue par l'un des conjoints. C'est la mort d'une relation dans laquelle on a mis le meilleur de soi-même et sur laquelle on vivait le présent et projetait l'avenir. Le divorce, c'est la fin des rôles d'époux et d'épouse, le retour à la situation de célibataire pour certains. Si les adultes eux-mêmes vivent cette crise d'une manière inconfortable, qu'en est-il des enfants ?

L'impact d'une procédure en divorce sur les enfants en est l'aspect le plus déchirant. Les enfants souffriront du divorce proportionnellement à la densité et à l'intensité des conflits des parents. Plus les parents se chamaillent, plus l'insécurité et l'angoisse des enfants s'amplifient. Dès lors, comment limiter la casse ? Je réponds, abruptement : en préparant son divorce. Préparer son divorce, se préparer soi-même à son divorce, est-ce si utopique que cela ? Préparer son divorce, c'est d'abord s'interroger. En ma qualité de demandeur, de demanderesse, suis-je prêt(e) à accepter les changements occasionnés par cette rupture, à partager ce qui a été acquis, ce à quoi on est attaché tous les deux ?

Suis-je prêt(e) à accepter de ne plus voir mes enfants tous les jours, à accepter qu'ils ont besoin de l'autre parent ? Si l'autre parent, avant moi, leur impose son nouveau partenaire, comment vais-je réagir ? Est-ce que je suis prêt(e) émotionnellement à l'accepter ?

Avant de consulter un avocat, ai-je eu le courage d'en parler à mon conjoint ? Lui ai-je laissé le temps d'encaisser la décision et de se faire à cette idée ou suis-je terriblement pressé(e) de me mettre en ménage avec ma nouvelle relation affective ?

Les enfants ont le droit de savoir ce que nous envisageons. Est-il possible de leur parler ensemble, de leur confirmer ensemble ce qu'ils imaginent et ont perçu depuis longtemps malgré tous les efforts faits pour leur cacher la réalité ? Que de parents naïfs à ce sujet ! Oui, les enfants savent que leurs parents sont en conflit, mais ce qui leur échappe, ce sont les raisons, les motifs de la mésentente. Préparer son divorce, c'est se poser ce genre de questions et d'autres, et essayer d'y répondre honnêtement. C'est aussi consulter, si possible avec son conjoint, un conseiller conjugal avec qui vérifier un certain nombre de choses, dans le registre émotionnel et affectif surtout. C'est ne pas se laisser imposer

Les enfants ont droit à des explications claires

Une avocate parisienne écrivait récemment : « *Théoriquement, les problèmes personnels des parents ne concernent pas les enfants ; ils n'ont rien à voir dans le divorce et doivent rester en dehors. Cependant, ils vont en subir les conséquences* ».

Cette théorie est partagée par bon nombre d'adultes. Je pense, au contraire, que les enfants sont à ce point concernés par les problèmes personnels de leurs parents qu'il n'est pas rare du tout qu'ils se sentent responsables des mésententes conjugales et qu'ils se culpabilisent profondément.

L'histoire d'un divorce, comme celle d'une union conjugale, est unique. On ne peut en dire quelque chose que dans la généralité la plus large. Mais il est pour moi deux certitudes. La première : un divorce ne se traverse pas sans souffrance, ni pour les parents, ni pour les enfants. La seconde : parents et enfants du divorce passent par la même phase de deuil. Un enfant aura toutefois bien plus de peine à vivre cette étape car sa capacité à saisir la réalité n'est pas aussi forte que le pouvoir de ses fantasmes amplifiés par la séparation ou le divorce, fantasmes qui peuvent terrifier. « *Puisque j'ai été abandonné par un de mes parents, qu'est-ce qui empêche l'autre de m'abandonner à son tour ?* » C'est peut-être la principale angoisse qui habite la plupart des enfants mal préparés à ce bouleversement familial.

Les enfants, de la petite enfance à l'adolescence, ont droit à des explications claires de la part de leurs parents et non à des discours sans fin par lesquels les adultes cherchent à se justifier. Ils ont droit à une explication sincère appropriée à leur âge et à leur capacité de compréhension. Peu de parents se sentent capables d'affronter leurs enfants



de l'extérieur des idées et des décisions qui gênent intérieurement, même lorsqu'elles sont proposées par un avocat. C'est encore penser à son avenir personnel. C'est se sentir concerné par l'avenir de la mère et de ses enfants. Voilà quelques idées qui permettraient peut-être d'affronter plus sereinement le divorce, « le vivre et renaître ».



dans ce sens. Dans les situations les plus pénibles, l'enfant est le témoin de la mésentente du couple ; il est un instrument de vengeance (*«je n'ai pas envie de m'occuper de mon enfant mais, en aucun cas, je ne veux le laisser à mon conjoint»*). Il est souvent, pendant de longues périodes, le facteur qui transmet les messages oraux ou écrits des parents. Il reçoit en retour des réponses immédiates, cinglantes, chargées d'agressivité, sinon de haine, qu'il doit retransmettre.

A la suite d'un divorce, quel que soit son âge, l'enfant doit s'adapter à une perte réelle ainsi qu'à une rupture de sa routine quotidienne. Cela ne se fait pas sans peine.

Si la majorité des conjoints sont capables de régler la situation future des enfants lors d'un divorce, il en est d'autres qui se livrent une véritable guerre comportant de nombreuses batailles. C'est la réalité professionnelle à laquelle je suis fré-

quemment confrontée. Certains juges, sur requête des parties en procès, demandent expressément à l'assistant social d'interroger les enfants afin de connaître leur choix quant à leur future attribution, soit au père, soit à la mère. Or, un enfant ne peut pas choisir. Cette question, je ne la pose plus jamais en cours d'enquête sociale, j'ai mis fin à cette cruauté mentale. Lorsque je la posais, au cours de mon b-a-ba professionnel, je recueillais soit un silence glacial, soit des pleurs que j'avais de la peine à sécher. Il m'est arrivé toutefois encore dernièrement qu'un enfant de 9 ans me dise, en fin d'entretien : «*Vous ne m'avez encore pas demandé avec qui je voulais vivre*». J'ai émis une hypothèse : un des parents avait un peu trop bien préparé cet entretien !

Si la plupart des enfants de parents divorcés retrouvent ultérieurement leur équilibre affectif et psychologique, car le temps arrange souvent les choses, il en

est qui sont profondément marqués par ce qui restera pour eux, pendant toute leur vie d'adulte, une éternelle tragédie. Réussir son divorce, vivre et renaître, est la condition *sine qua non* pour que les enfants puissent poursuivre leur évolution normale.

Du «devoir conjugal» à la relation amoureuse

Hier, le mariage était davantage un contrat liant deux familles, assurant la procréation et la conservation du patrimoine. On ne parlait pas de relations amoureuses, mais plutôt du devoir conjugal.

Aujourd'hui, mari et femme expriment de grandes exigences d'intimité. Il est demandé au couple l'amour passion, l'amour tendresse, l'amitié, le partage du travail, l'éducation en commun des enfants, le plaisir et la jouissance. La famille a bien le monopole de la vie affective. Dans un passé récent, elle partageait ce monopole avec les Eglises – familles religieuses – ou les partis – familles politiques. Ce n'est plus le cas maintenant. Cette terminologie vieillit; elle a presque disparu, d'ailleurs. Pour bien me faire comprendre, j'utiliserai une métaphore: un couple ressemble à un pont prévu pour le passage des voitures de tourisme, et sur lequel on voudrait faire circuler d'énormes camions!

Pour survivre aux crises internes et aux pressions sociales, j'imagine que le couple devrait être nécessairement formé de deux êtres humains suffisamment

proches pour pouvoir prendre de la distance, suffisamment autonomes pour pouvoir être interdépendants, suffisamment individualisés pour ne pas craindre de perdre leur identité personnelle. Les conjoints devraient être capables de vivre positivement leur solitude pour pouvoir devenir communautaires. Le nid conjugal devait être suffisamment doux et chaleureux pour que les partenaires puissent supporter les relations sociales souvent froides et dures.

J'ai connu des couples aux relations conflictuelles, manifestement incapables d'envisager un divorce jugé trop menaçant pour leur deux personnalités. Mais je connais aussi de nombreux couples tout simplement ouverts à la vie, ce qui nécessite les changements, les adaptations, les transformations des règles qui président à leur fonctionnement pour toujours plus de vie. Ces couples-là nous enseignent «comment être mobilisés, stimulés, provoqués à vivre autant:

- par un amour qui dure, que par un amour qui naît;
- par ce qui nous satisfait, que par ce que l'on désire;
- par ce que l'on a trouvé, que par ce que l'on cherche;
- par ce que l'on sait possible, que par l'exceptionnel ou l'interdit.

Ils nous enseignent encore comment continuer à désirer qui ou quoi nous a déjà satisfait» (citation tirée de «La famille enfin...» de Maurice Champagne).

M. K.